

Nouméa, le 8 février 2010

## **Communiqué de presse**

### **RENTREE SCOLAIRE ENFANTS HANDICAPES**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie informe les parents d'enfants en situation de handicap que les conditions d'accueil et de scolarisation dans les établissements scolaires de la province Sud seront en 2010 les mêmes que les années précédentes.

En effet, l'enfant, au cœur des préoccupations, sera suivi en fonction de ses besoins, par des accompagnatrices de vie, en nombre, formées et qualifiées, au sein de l'enceinte scolaire. Les affectations des accompagnatrices de vie seront connues des établissements scolaires, le 15 février au plus tard.

L'enfant bénéficiera, dans la mesure du possible, de la même accompagnatrice de vie, afin de garantir la cohérence de sa prise en charge. A cet égard, il sera proposé en 2010 une extension des modalités d'intervention des accompagnatrices de vie, au-delà du temps scolaire, à la maison ou dans des centres de loisirs par exemple.

En pratique, les parents pourront contacter l'école où sera scolarisé leur enfant à compter du 15 février. Ils peuvent, dès à présent, joindre Marie-Claire PHAM, responsable des accompagnatrices de vie œuvrant en province sud, joignable au 24 39 96 ou par mail à [uph@ifpss.nc](mailto:uph@ifpss.nc), susceptible d'apporter des informations complémentaires.

